



ORDRE DU JOUR

C.C.A.S.

Jeudi 11 juillet 2024 à 18H

C.C.A.S.:

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 29/05/2024
3. Modifications Tarifs 2024 Portage repas et Foyer Restaurant
4. Approbation de la création de la Régie autonome Maison Pour Tous Centre Social, de ses statuts, son fonctionnement et de la reprise des activités et personnels de l'AUMPT
5. Création d'une vice-présidence du conseil d'administration du CCAS en charge du Centre Social Maison Pour Tous
6. Election Vice-présidence en charge du Centre Social Maison Pour Tous
7. Modification et approbation du règlement intérieur du CCAS

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

JEUDI 11 JUILLET 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre le **ONZE JUILLET** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée :

Etaient excusés : - Andrée CARTAL- Bernard PAULIN- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER- Emmanuel DEBARD- Catherine BARTHELEMY-

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

01/Désignation du secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Sandrine LAIGRE comme secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 043-264300237-20240711-CCAS_24_1107_01-DE

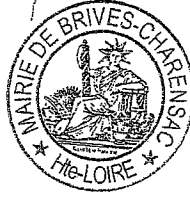
Conseil d'Administration du CCAS 11-07-24

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 JUILLET 2024

Membres en exercice : 16
Date de convocation : 04-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre le **ONZE JUILLET** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée :

Etaient excusés : - Andrée CARTAL- Bernard PAULIN- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER- Emmanuel DEBARD- Catherine BARTHELEMY-

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02/Adoption du compte-rendu du 29 mai 2024

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :


- **Approuvent** le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Conseil d'Administration du CCAS 11-07-24

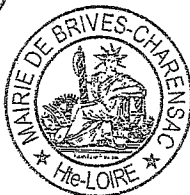
Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

JEUDI 11 JUILLET 2024

Membres en exercice : 16
Date de convocation : 04-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre le **ONZE JUILLET** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée :

Etaient excusés : - Andrée CARTAL- Bernard PAULIN- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER- Emmanuel DEBARD- Catherine BARTHELEMY-

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

03/Adoption des tarifs des services Portage de repas et Foyer restaurant à partir du 1^{er} août 2024

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-10 Divers
Rapporteur	Gilles DELABRE

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Conseil d'Administration que le prestataire SAVEURS D'ANTAN a été reconduit par la délibération n°7 du 29 mai 2024 pour assurer le service de confection des repas pour les services de portage de repas et du Foyer restaurant à partir du 08 juillet 2024 pour une durée d'un an (renouvelable 2 fois).

Les coûts unitaires des repas sont respectivement pour ce nouveau contrat :

- pour le Portage de repas de 5.05€HT soit 5.56€TTC
- pour le Foyer Restaurant de 4.25€HT soit 4.68€TTC

M. Le Président indique aux membres du Conseil qu'il s'agit de déterminer les prix de vente des repas 2024 des services Foyer Restaurant et Portage des Repas tout en tenant compte de l'augmentation générale des prix :

- soit à la fois l'augmentation des repas achetés dans le cadre du nouveau contrat (+0.19€TTC pour le portage et 0.17€TTC pour le foyer)

-mais aussi la forte augmentation du carburant, des autres fournitures et des charges de personnel ;

Afin de prendre ces évolutions de charges en compte, une augmentation des prix de 0.45€ est proposée à compter du 1^{er} août 2024.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent le tableau ci-dessous :

TYPE DE PRESTATION	2023		2024		2024	
	du 01/01/23 au 31/12/23		du 01/01/24 au 31/07/24		du 01/08/24 au 31/12/2024	
	Prix d'achat TTC	Prix de vente	Prix d'achat TTC	Prix de vente	Prix d'achat TTC	Prix de vente
FOYER RESTAURANT	4,51 €	7,45 €	4,51 €	7,65 €	4,68 €	8,10 €
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	5,39 €	7,85 €	5,39 €	8,05 €	5,56 €	8,50 €

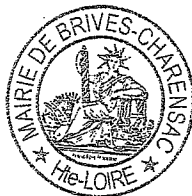
Conseil d'Administration du CCAS 11-07-24

Nombre de Conseillers présents	14	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 JUILLET 2024
Membres en exercice : 16
Date de convocation : 04-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre le **ONZE JUILLET** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée :

Etaient excusés : - Andrée CARTAL- Bernard PAULIN- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER- Emmanuel DEBARD- Catherine BARTHELEMY-

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

04/Approbation de la création de la régie autonome Maison Pour Tous Centre Social, de ses statuts, de son fonctionnement et de la reprise en régie des activités et des personnels de l'AUMPT

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2221-1 à L2221-14 et R2221-1 à R2221-98 ;
Vu le Code du travail, et notamment l'article L1224-3 ;
Vu le règlement intérieur du CCAS ;
Vu la résolution de l'AUMPT du 28 mai 2024 approuvant la reprise en régie de ses activités.
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'administration ci-annexé à la présente délibération;

Considérant que le comité social territorial a émis en date du 18 juin 2024 un avis favorable à la reprise en régie des activités de l'AUMPT par le CCAS et la création de 14 postes ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVENT la création d'une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle sera uniquement dotée de l'autonomie financière ;

Conformément aux dispositions des articles L.2221-14, R. 2221-3 et R.1412-3 du Code général des collectivités territoriales, la régie est administrée par un Conseil d'exploitation.

Ce conseil d'exploitation sera composé de 5 membres titulaires et deux membres suppléants

- 3 membres du conseil d'administration du CCAS plus un membre suppléant
- 2 membres représentant les usagers plus un membre suppléant
-

APPROUVENT la reprise en régie des activités de l'AUMPT et la création des 14 nouveaux postes suivants :

- o 1 poste de directrice ;
- o 1 poste de responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement (3-12 ans) ;
- o 1 poste de secrétaire comptable ;
- o 1 poste de coordinateur enfance jeunesse ;
- o 6 postes d'animateurs ;
- o 2 postes de gestionnaires du projet famille ;
- o 1 poste de technicien en maintenance informatique et services numériques ;
- o 1 poste d'agent de maîtrise.

APPROUVENT la désignation des personnes suivantes en qualité de membre du Conseil d'exploitation de la régie :

En tant que membres représentant du conseil d'administration du CCAS

- Bruno OULLION
- Serge JAVON
- Joëlle PALHIER

En tant que suppléant des membres représentant du conseil d'administration du CCAS

- Véronique BELIN

En tant que membres représentant des usagers de la Maison Pour Tous :

- Raymonde LHOSTE
- Daniel CHAUVEL

En tant que suppléant des membres représentant des usagers de la Maison Pour Tous :

- Anne MAHFOUDI

APPROUVENT la désignation de Monsieur DEBARD en tant que Directeur par intérim de la régie, et ce jusqu'au recrutement de Madame Barthélémy à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

APPROUVENT les statuts de la nouvelle régie annexés à la présente délibération;

APPROUVENT la création d'un budget annexe dans le cadre de la création de la nouvelle régie ;

AUTORISENT Monsieur le Président du Conseil d'administration à signer tout avenant, d'un montant maximum de 60 000€ HT permettant la reprise des contrats et conventions conclus par l'AUMPT, et qui sont indispensables au fonctionnement des activités reprises en régie et à la continuité du service public ;

DECIDENT que la dotation initiale de la future régie sera d'un montant de 10 000€ ;

DONNENT pouvoir à Monsieur le Président du Conseil d'administration de signer tout acte, décision et contrat de travail dans le cadre de la reprise en régie de l'AUMPT ;

Conseil d'Administration du CCAS 11-07-24

Nombre de Conseillers présents	14
Nombre de Conseillers représentés	0


GD-SL

2024/32

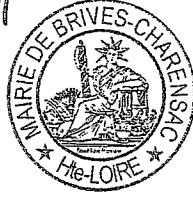
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

JEUDI 11 JUILLET 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre le **ONZE JUILLET** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée :

Etaient excusés : - Andrée CARTAL- Bernard PAULIN- Violaine SOUVETON-

Invités présents (avec voix consultative) : Sophie GARNIER- Emmanuel DEBARD- Catherine BARTHELEMY-

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

05/Création d'un Vice-Présidence du CCAS en charge du Centre Social Maison Pour Tous

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 ;
Vu le règlement intérieur du CCAS ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'administration ;

Vu la délibération précédente n°4, qui approuve la reprise en régie des activités de l'AUMPT ;

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS a émis le souhait de se doter d'une Vice-Présidence qui aura pour but d'assurer le suivi de l'activité de la régie ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVENT la création d'un Vice-Présidence, au sein du CCAS, qui aura pour objet de suivre l'activité de la régie nouvellement créée ;

Conseil d'Administration du CCAS 11-07-24

Nombre de Conseillers présents	14	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

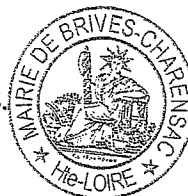
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.

Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



GD-S

2024/33



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 JUILLET 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre le **ONZE JUILLET** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée :

Etaient excusés : - Andrée CARTAL- Bernard PAULIN- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER- Emmanuel DEBARD- Catherine BARTHELEMY-

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

06/Election de la Vice-Présidence en charge du Centre Social

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 ;
Vu le règlement intérieur du CCAS ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'administration ;

Vu la délibération précédente n°4, qui approuve la reprise en régie des activités de l'AUMPT ;

Vu la délibération précédente n°5, qui crée une vice-présidence du Centre Communal en charge du Centre Social ;

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS a émis le souhait de se doter d'un Vice-Présidence qui aura uniquement pour d'assurer le suivi de l'activité de la régie ;

Monsieur le Président invite les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à élire un(e) Vice-président(e) en charge du Centre Social Maison Pour Tous.

Le conseil d'administration décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Président, des candidatures aux fonctions de Vice-Président (e).

A l'issue de ce délai, le Président a constaté une candidature déposée aux fonctions de Vice-Président(e)

A FAIT ACTE DE CANDIDATURE : **Bruno OULLION**

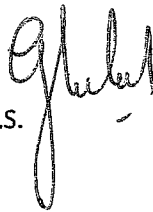
Bruno OUIILLON ayant obtenu la majorité absolue lors du vote à main levée, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Conseil d'Administration du CCAS 11-07-24

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 11 JUILLET 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre le **ONZE JUILLET** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée : -

Etaient excusés : - Andrée CARTAL- Bernard PAULIN- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER- Emmanuel DEBARD- Catherine BARTHELEMY-

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

07/Modification et approbation du Règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

VU la délibération n°1 du 29 mai 2024 constatant l'installation du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac ;

VU la délibération n°5 du 11 juillet 2024 approuvant la création d'une vice-présidence en charge du Centre Social Maison Pour Tous ;

Considérant qu'au regard de l'installation lors de la précédente séance du conseil d'administration et de la création d'une seconde vice-présidence du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac, il y lieu de modifier et d'approuver le règlement intérieur du dit Centre Communal d'Action Social de Brives-Charensac ;

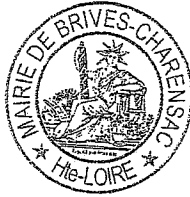
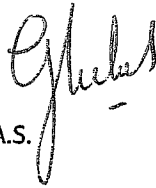
Conformément à l'article R 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent le projet de Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale, comme établi dans le document annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024		
Reçu en préfecture le 15/07/2024		
Service d'Administration du CCAS		
Publicité		
Nombre de Conseillers présents		14
ID : 043-264300237-20240711-CCAS_24_1107_07-DE		
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du C.C.A.S.

Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 11-07-2024

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 29/05/2024
3. Modifications Tarifs 2024 Portage repas et Foyer Restaurant
4. Approbation de la création de la Régie autonome Maison Pour Tous Centre social, ses statuts, son fonctionnement et la reprise des activités et personnels de l'AUMPT
5. Création d'un poste de VP
6. Election VP
7. Modification et approbation du règlement intérieur

Liste des membres présents :

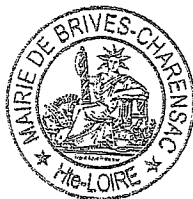
Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Serge JAVON - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etaient représentés : -

Etaient excusés : Andrée CARTAL- Bernard PAULIN- Violaine SOUVETON-

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Sandrine LAIGRE



FICHE DE PRESENCE
C.C.A.S. du 11-07-2024
QUORUM : 9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur Gilles DELABRE, Maire
1 rue du Garay
43700 BRIVES-CHARENSAC

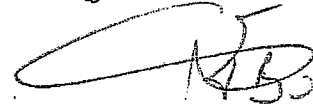


Membres élus (8) :

Madame PALHIER Joëlle
2 bis rue du garay
43700 BRIVES-CHARENSAC



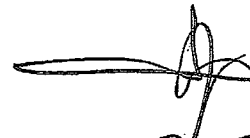
Monsieur OULLION Bruno
2 rue de Genebret
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame BELIN Véronique
16 bis rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC



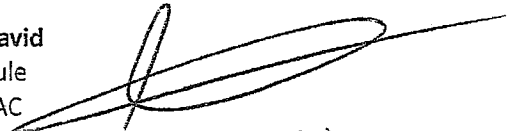
Monsieur BETHERY Philippe
9 rue des Myosotis
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame LAIGRE Sandrine
Lot. Le Val de Mercœur
9 rue des Boutons d'Or
43700 BRIVES-CHARENSAC



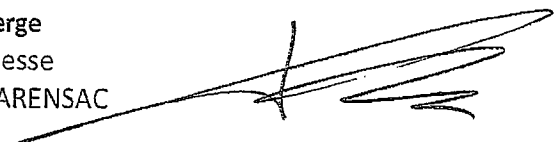
Monsieur FREJAVILLE David
9D Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame LEROY Chantal
9 rue du pont de la Chartreuse
Le Clos de Corsac Les Tilleuls
43700 BRIVES-CHARENSAC



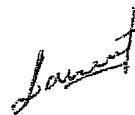
Monsieur JAVON Serge
15 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC



Membres nommés (8) :

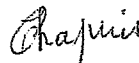
Monsieur Sylvain LAURENT

5 Rue des Bories Basses
43700 BRIVES-CHARENSAC



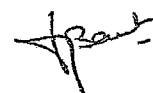
Madame Odile CHAPUIS

22 Rue de Charensac
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame Nicole BESSE-BONNET

2 Bis Route du Monteil
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame Andrée CARTAL,

Immeuble Les Peupliers
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard PAULIN,

19 Rue du Ruisseau
43700 BRIVES-CHARENSAC

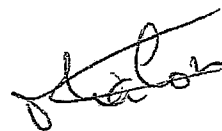


Madame Violaine SOUVETON

10 rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Nadine MIALON

Rue des boutons d'or
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur Bernard MICHEL

10 impasse des bleuets
43700 BRIVES-CHARENSAC





Voix consultatives :

I - Services Administratifs :

Madame Sophie GARNIER
Mairie
43700 BRIVES CHARENSAC

III - Membres de la Commission « ACTION SOCIALE »

Madame VACHERON Bernadette
9 rue du Vallon des Bories
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur HUGON Philippe
20 allée Bacot
43700 BRIVES-CHARENSAC

IV - Membres de la Commission « ENFANCE & JEUNESSE »

Madame CUBIZOLLES Vanessa
3 route de Lyon
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame GIRARD MONEYRON Sandrine
27 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame DESESTRES Bernadette
Impasse Le Clos des Ribeyres
Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC